

QUEL CIRQUE AUTOUR DE L'ARENH!

© EDF - Mayeux Laurent / PWP



Suite au Covid-19, des concurrents d'EDF invoquent la « force majeure » pour s'exonérer de leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH : un dispositif totalement injuste depuis son origine ! Avec la crise et les mesures de confinement, la consommation d'électricité a baissé (environ 15 % en France) tout comme les prix de marché qui se sont effondrés. Les fournisseurs alternatifs qui s'étaient engagés à acheter des volumes d'ARENH à 42 €/MWh se sont retrouvés avec des surplus par rapport à leurs besoins. Ils ont donc dû les revendre sur le marché journalier (SPOT) à un prix inférieur : d'où des pertes financières. Trois d'entre eux (dont Total Direct Energie) ont fait valoir une clause de « force majeure », confirmée par les tribunaux de commerce, qui les autorise à ne pas respecter leurs engagements vis-à-vis de l'ARENH sur la totalité des volumes souscrits, alors même que leurs ventes n'étaient évidemment pas réduites à zéro. C'est bien sûr un effet d'aubaine pour les actionnaires de Total, mais qui risque de coûter plusieurs dizaines de millions d'euros à EDF. En retour, EDF a fait appel de cette

décision, tout en résiliant leurs contrats d'ARENH jusqu'à la fin de l'année pour protéger ses intérêts et dissuader ses concurrents d'interpréter l'ARENH comme une assurance gratuite contre les fluctuations du marché... La décision en référé de la cour d'appel est attendue après l'été ou fin 2020. Précisons qu'ENGIE ne fait pas partie des trois plaignants.

EDF se retrouve être l'assureur de ses concurrents

C'est une nouvelle démonstration que l'ARENH est à bout de souffle : EDF gère les conséquences de la crise en tant qu'industriel, assume la production électrique y compris pour ses concurrents qui se contentent de facturer l'électricité, souvent avec des services clientèle dématérialisés (et parfois avec des centres d'appels délocalisés à l'étranger). La FNME-CGT, depuis l'origine, n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH, et d'autant plus à la veille de longs contentieux, contestations, résiliations, instabilités... La perspective pour la direction d'EDF ne serait qu'une issue financière : elle voudrait troquer une vente à la découpe d'EDF (projet Hercule) contre une refonte du dispositif ARENH : la CGT et les salariés y sont totalement opposés ! Arroserie arrosés ?

La FNME-CGT depuis l'origine n'a cessé de pourfendre ce dispositif ARENH

Si cet hiver le prix de marché de l'électricité venait à grimper (EDF a annoncé une baisse de production nucléaire), ces opportunistes pourraient bien au final se mordre les doigts...

ARENH?

En 2011, Bruxelles, avec la complicité du gouvernement français, a imposé l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique faute de pouvoir démanteler EDF pour casser sa position dominante et développer la concurrence en France. EDF doit donc céder aux fournisseurs alternatifs concurrents à prix fixe un quart de sa production nucléaire (100 TWh) à 42 €/MWh (depuis 2012 !). Le PDG JB Lévy a déclaré le 4 juin 2020 : « Nous allons poursuivre notre combat pour obtenir la modification de l'ARENH : les attaques de nos concurrents, que nous contestons vigoureusement, démontrent de manière spectaculaire que ce dispositif asymétrique, injuste, démotivant, doit évoluer ».

L'ARENH est présent dans toutes les offres de marché, dans les Tarifs Réglementés de Vente et aussi dans les offres « vertes » (assorties de garanties d'origine). Son seul avantage - et pas le moindre - c'est qu'il joue un effet stabilisant sur les factures, tout en étant une composante adossée à une réalité industrielle.